

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC457

présenté par
M. Berta, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Les articles L. 812-7 à L. 812-9 du code rural et de la pêche maritime sont abrogés ».

les mots :

« La section 2 du chapitre II du titre I^{er} du livre VIII du code rural et de la pêche maritime est abrogé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.